

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°122.

Bien cher Albinus,

Mardi 9 février s'est tenue la 1^{ère} séance du Conseil Municipal de l'année 2016. 11 conseillers étaient présents, Mme Perek et M. Gavillet avaient donné pouvoir. Mmes Pilleux et Robin étaient absentes. Comme d'habitude Mme Brun se propose comme secrétaire. Chaque conseiller étant en possession en début de séance des délibérations qui vont être votées, est-ce bien utile de désigner un secrétaire ? A quoi sert-il ? D'autant que l'article L.2121-15 du CGCT précise que : « l'absence de toute désignation d'un secrétaire de séance n'entache pas d'illégalité les délibérations intervenues ». Il est 20h10 la séance commence ! Le Maire demande l'autorisation de rajouter un point 9 à l'ordre du jour, relatif à la vente de terrain en zone industrielle. Accord à l'unanimité. Le compte-rendu du Conseil du 15/12/2015 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire précise alors : « Tous les sujets à l'ordre du jour ont été largement commentés et discutés en séance préparatoire. Ce soir on ne va pas revenir dessus mais procéder directement au vote ». Après la présentation expéditive des vœux, on poursuit dans l'occultation absolue. Albinus, je pense que tu as saisi qu'il y avait autre chose derrière cette attitude lamentable. Le Conseil va mettre moins de 30 minutes pour débattre 10 points de l'ordre du jour. 3mn par sujet, circulez il n'y a rien à voir, ou plutôt à savoir !

1 - Indemnité allouée au comptable du Trésor Public :

Ce sujet fait l'objet chaque année, depuis 15 ans, de discussions sur le bien-fondé de cette indemnité. Les avis sont en général très partagés et il y a toujours des abstentions voire des contres. Comme précisé ci-dessus vote à l'unanimité des présents et représentés. Le compte-rendu n'indique même pas le montant... **449,66€**.

2 - Subventions aux associations pour 2016 : Le Maire précise qu'elles sont identiques à 2015, avec toutefois 2 rajouts : Le Souvenir Français pour **200€** et une subvention exceptionnelle supplémentaire de **3 000€** pour la Coopérative Scolaire (organisation d'une classe de neige). En 2015 figuraient dans la liste des bénéficiaires, acceptés lors du vote: le Centre Léon Bérard, PEP 73, Sclérose en plaques et la Banque Alimentaire pour **200€** chacun. Ils ont disparu dans le tableau comparatif 2015/2016 affiché. Aucune explication bien sûr. N'ont-ils pas fourni les documents habituels ou a-t-on changé d'avis ? Accord à l'unanimité pour un montant total de **7 900€**.

3 - Tarifs Communaux 2016 : tu trouveras, comme chaque année, le détail en annexe. La redevance d'assainissement passe de **0,22 à 0,25€** le m³ soit une hausse de **13,6%**. Pourquoi ? Accord à l'unanimité.

4 - Taux d'imposition 2016 : pour la 3^{ème} année consécutive les taxes d'habitation et foncières augmentent. Cette année on prend **5%** alors que l'inflation est inférieure à 1% !

- Taxe d'habitation : **7,28% au lieu de 6,93%**
- Foncier bâti : **12,13% au lieu de 11,55%**
- Foncier non bâti : **70,93% au lieu de 67,53%**

Sur les bases fiscales 2015 (2016 n'est pas encore connu) cela représente une recette supplémentaire de **10 000€** environ. Le Maire indique qu'elle servira à combler les augmentations des charges. Lesquelles ? Albinus, j'espère que tu n'es pas surpris ? Faire des économies on ne sait pas ce que c'est. C'est tellement plus simple de taper sur le contribuable. Et aucun conseiller n'a le courage de s'exprimer ? Accord à l'unanimité.

5 - Demande de subvention - Eradication des branchements en plomb :

Les conduites d'eau encore en plomb de la rue de la Charrière ! Voilà un sujet dont on nous parle depuis au moins 10 ans. Les appels d'offres seraient lancés cette année. Véolia a présenté un devis pour **72 000€ HT** et hors maîtrise d'œuvre. Diantre ! Attendons de voir qui répondra. On apprend qu'un reste de conduite en plomb a été découvert à Mérande. Comme quoi il ne fallait pas se presser ! Espérons que le diagnostic soit définitif. Le Maire propose de solliciter l'Agence de l'eau et le Département pour des subventions les plus élevées possibles et une dérogation pour démarrer les travaux sans perdre le bénéfice de la subvention. Accord à l'unanimité.

6 - Demande de subvention - Réfection des chaussées : le Maire fait part d'un projet de réfection des chaussées sur l'ensemble de la Commune. Eiffage a été approché et a établi un devis de **20 500€ HT**. A ce prix on ne doit pas faire grand-chose. Je te rappelle, Albinus, qu'en séance du 16/03/2009 (délibération 15/2009) le Maire avait annoncé pour début 2010 la réfection de la rue de la Roche du Guet pour **115 597€HT** ... si les subventions sont obtenues. Elles n'ont pas dû l'être, ou pas demandées ! Dans la même séance on nous informait de l'obtention de subventions pour la rue de la Charrière et le chemin des Moulins, et la poursuite de la réhabilitation de la voirie. Qu'a-t-on fait hormis quelques rapiécages ? Effectivement réhabiliter par petites tranches chaque année aurait été une preuve de bonne gestion ! Il y avait d'autres priorités... bien plus somptuaires. Dommage car à l'époque on pouvait encore obtenir des aides ce qui semble bien plus compliqué aujourd'hui. Accord à l'unanimité pour demander une subvention la plus élevée possible au Département.

7 - Demande de subvention - Acquisition engins de déneigement : le Maire expose un projet d'acquisition d'un tracteur avec chargeur de sel et lame de déneigement. Pourquoi ? n'a-t-on pas 2 viticulteurs qui assurent le déneigement dans la Commune, et avec qui une nouvelle convention a été passée en fin d'année ? Impossible de te répondre Albinus. Comme pour le reste, silence ! CES a établi un devis pour **32 032€TTC**. Une balayeuse adaptable est prévue (**6 000€**) mais de l'échange, en sourdine, entre le Maire et le 1^{er} adjoint impossible de savoir si cet accessoire est compris dans le devis. A la question d'un conseiller qui avait eu l'audace de s'interroger sur la place disponible dans le bâtiment technique la réponse : « Ça doit aller, sinon il y a Mérande ». Sans commentaires. Accord à l'unanimité pour demander une subvention la plus élevée possible au Département.

8 - Travaux d'éradication des branchements en plomb - Choix d'un maître d'œuvre : suite du point N°5. Compte tenu du montant des travaux, ceux-ci sont soumis à la procédure des marchés publics. Il y a lieu de choisir un maître d'œuvre. Accord à l'unanimité pour autoriser le Maire à lancer une consultation.

9 - Vente de terrain (rajout demandé) : la Commune est propriétaire des parcelles AH83 et 85 situées route de Pontvis pour 3000m². La société DOUAY charpente souhaite se porter acquéreur d'une surface de 1500m² pour y implanter son entreprise. Accord à l'unanimité au prix de **35€/m²** soit **52 500€**.

Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération :

- a) Déclaration d'intention d'aliéner : la Commune n'exerce pas son droit de préemption dans la vente S.Barborini/C.Houze et D.Wiest.
- b) Le compromis de vente Commune d'Arbin/F.Trosset a été signé le 02/02
- c) Urbanisme : à compter du 01/01/2016 le POS est remplacé par le RNU (Règlement National d'Urbanisme) suite à la Loi ALUR.

Il est 20h40, la séance est levée.

Voilà, Albinus, en moins de 30mn rien n'a été dit mais tout a été expédié. Rien de surprenant, on sentait venir cette volonté de ne divulguer aux citoyens que le strict minimum. Ne t'attends surtout pas à en savoir plus dans le bulletin municipal qui devait être distribué fin janvier. Cette attitude lamentable n'honore pas les élus. Les rires complices qui fusaient lors de cette séance au fur et à mesure du défilé au pas cadencé des délibérations s'ajoute à la pauvreté du contenu. Au minimum les conseillers présents pourraient, au moins, lire les délibérations et relever les coquilles, oublis, fautes d'orthographe ou de syntaxe avant signature et affichage. Et dire que sur 15 élus 5 sont payés sur nos deniers ! Quant aux prévisions de travaux, ne rêve pas. C'est un avant-goût du prochain budget, il faut bien mettre des dépenses en face des recettes. Les exercices passés nous ont montré le gouffre qui existait entre prévisions et réalisations.

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Février 2016

Voir les annexes page 4.

Annexe lettre N°122

<u>Location de salles :</u>	Habitants Commune	Extérieurs
Caution	1 000€	1 000€
Caution percolateur (associations Arbin)	100€	sans objet
Caution sono (associations Arbin)	100€	sans objet
Salle des fêtes (1 jour)	200€	450€
Salle des fêtes (2 j)	300€	650€
Salle Mérande (1 jour)	70€	220€
Salle Mérande (2 j)	100€	320€
Location vaisselle	30€	30€
Nettoyage salle	30€/h	30€/h
Associations Arbin	Gratuit	

Cimetière :

Columbarium (case)	1 830€
Petit caveau	3 050€
Grand caveau	3 400€
Concession (petite)	non évoqué
Concession (grande)	non évoqué

Subventions :

Elles sont attribuées aux associations qui en font la demande écrite.

Votées le 30/03/2015

AFM, Centre Léon Bérard, Comité Handisport Savoie, Ligue Nationale contre le Cancer, PEP 73, Resto du Cœur, Sclérose en plaque, Prévention routière, Anciens Combattants Arbin, FNACA, Comité d'Entente de la déportation, Banque alimentaire :	200€ chacune, soit X12 :	2 400€
Amicale des donneurs de Sang et Alzheimer Savoie	300€ chacune, soit X2 :	600€
Coopérative scolaire		2 500€
	TOTAL	5 500€

Réalisées en 2015 selon tableau repris dans la délibération 02/2016 du 08/02/2016 :

Les mêmes sauf L.Bérard, PEP73, Sclérose en plaque et Banque Alimentaire	TOTAL	4 700€
--	-------	--------

Votées le 09/02/2016

Identiques aux réalisations 2015 + Souvenir Français (200€) et Coopérative (3000€)	TOTAL	7 900€
--	-------	--------

Cantine : au 1^{er} septembre les tarifs ont augmenté de 6 à 10 centimes en fonction du quotient familial et s'échelonnent de **2,79€** à **4,30€**. La demi-heure de garderie est maintenue à **0,50€**.

Jardins : la location reste inchangée à **15€** la parcelle.

Eau et assainissement :

- Prix du m³ : **0,90€** inchangé
- Abonnement : **54€** / inchangé
- Location compteur : **9€/an** inchangé
- Assainissement : le m³ passe de 0,22€ à 0,25€ **soit +13,6%**
- Redevances raccordement : elles restent aux mêmes niveaux soit **3 750€** pour maisons nouvelles et bâtiments industriels et **760€** pour maisons anciennes.